



Communiqué de presse

Neuilly-sur-Seine, le 29 août 2016

En devenant Clem', MOPeasy franchit une nouvelle étape-clé de sa croissance

Clem' se positionne comme partenaire n°1 des entreprises, bailleurs d'immeubles et collectivités publiques – de la commune rurale à la SmartCity – qui veulent développer des services de mobilité reposant sur l'autopartage électrique covoituré et qui simplifient le transport au quotidien.

Après la levée de fonds opérée en décembre 2015, ce changement de marque vient soutenir l'accélération du développement international de l'entreprise sur l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord, ainsi que l'élargissement de son offre de services d'éco-mobilité partagée.

Pour accompagner sa nouvelle phase de développement et l'accélération de sa croissance, l'entreprise innovante MOPeasy, opérateur français d'éco-mobilité partagée maintes fois récompensé pour son innovation, change de nom et s'appelle dorénavant Clem' - signifiant « CLEs de la Mobilité » / « CLEan Mobility ». Sa plateforme monautopartage.fr est rebaptisée clem.mobi, accessible aussi via une application smartphone.



« L'entreprise franchit une nouvelle étape de son développement marquée par l'accélération de ses activités en France et à l'export et l'extension du périmètre des projets déployés en marque blanche ou sous sa marque Clem.mobi. Nous nous devons de marquer ce nouveau cap par un nom qui résonne auprès de nos interlocuteurs quelle que soit leur langue, qui ne soit pas limitatif en termes de proposition de services tout en faisant sens par rapport aux enjeux d'écomobilité partagée que nous couvrons », explique Bruno Flinois, PDG fondateur de CLEM.

Du financement de l'amorçage à la consolidation d'une dynamique avérée de croissance

Depuis son augmentation de capital de 3,4 millions d'euros en décembre 2015 auprès de ses actionnaires historiques (parmi lesquels se trouvent le Fond Régional de Co-Investissement d'Ile de France et les réseaux de business angels Investessor et BADGE) rejoints par la Caisse des Dépôts et Consignations, Clem' a multiplié les succès :

- Mi-2016, elle compte à son actif plus d'une centaine de villes équipées de son service d'autopartage covoituré, une trentaine d'entreprises et une dizaine de bailleurs sociaux.
- Clem' a aussi innové cette année en déployant un tout nouveau service d'autopartage de deux-roues à assistance électrique et géolocalisés sur le plateau de Saclay ; elle lancera à l'automne un projet d'expérimentation d'autopartage de véhicules utilitaires électriques à destination des commerçants du quartier de Montorgueil (avec la Mairie de Paris).

L'export, levier de croissance essentiel pour les prochaines années

A l'international, Clem' a ciblé prioritairement trois régions : l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie. Clem' intervient en partenariat avec des acteurs de la Smart City. A ce titre, Clem' s'est investi au sein de Systematic Paris-Region, d'Advancity et Movéo, les pôles de compétitivité et a participé à plusieurs déplacements organisés à Singapour, Hong-Kong et Amérique du Nord.

Tous les projets sur lesquels se positionne l'entreprise visent à créer des hubs de mobilité partagée qui simplifient le quotidien des usagers en répondant à leurs besoins de déplacements personnels, pendulaires et professionnels.

Les nouvelles CLEs de la Mobilité

Outre sa proposition de valeur – des déplacements quotidiens plus économiques, plus écologiques et agréables - Clem' se distingue sur le marché de l'autopartage par le modèle économique qu'elle privilégie : elle a opté pour un partage de l'investissement avec les acteurs concernés par le montage des dispositifs – collectivités, industriels, usagers – en proportion de l'apport de valeur du service pour les uns et les autres.

Pour anticiper les nouvelles formes de mobilité où la location primera sur la détention de véhicule tout en tenant compte des exigences renforcées de la transition énergétique post COP21, Clem' a également fait évoluer son offre au cours des 6 derniers mois afin d'opérer des dispositifs complets d'ecomobilité partagée. Solution communautaire innovante qui a donné lieu au dépôt de plusieurs brevets, sa plateforme clem.mobi combine des fonctionnalités d'autopartage de véhicules, de covoiturage et de gestion des bornes de recharge. Elle est interopérable avec les grandes plateformes existantes de gestion des bornes de recharge, de mobilité partagée et de smartgrids.

« La mobilité partagée est au cœur des usages qui sont en train de s'imposer à l'heure de la désintermédiation des économies occidentales : elle offre une réponse concrète, responsable et économique aux besoins des usagers, des collectivités périurbaines et rurales, des grandes entreprises et des professionnels de l'habitat et répond aux enjeux environnementaux de la mobilité. Autant d'opportunités pour l'avenir sur lesquels Clem' va investir et contribuer », conclut Bruno Flinois.

4 exemples de dispositifs d'ecomobilité

La Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (Yvelines) expérimente une offre complète et innovante proposant des solutions de charge et d'éco-mobilité sociale pour faciliter les déplacements des personnes non-motorisées habitant en zone rurale. Au-delà du déploiement des infrastructures de recharges et de 16 bornes électriques sur les 10 communes, des services d'autopartage de véhicules électriques, de covoiturage, d'accès à des bornes de recharge seront proposés, via la plateforme ouverte de Clem' accessible en ligne et sur smartphone.

A Marne-La-Vallée (Seine-et-Marne), 96 stations d'éco-mobilité partagée seront disponibles d'ici fin 2016, préfigurant les dispositifs qui seront déployés demain dans toutes les smartcities. 42 stations sont déjà ouvertes. La solution de Clem' permet aux usagers professionnels et particuliers, sous condition de souscription à un abonnement, de réserver 7 jours sur 7 des véhicules électriques proposés en libre-service à partir d'installations dédiées situées notamment en gares RATP et SNCF, couplant des bornes d'accès aux services d'autopartage et de covoiturage, et des bornes de recharge de véhicules électriques. Il est également possible de recharger son propre véhicule, quel que soit le modèle ou la marque. Avec une autonomie de 150 kms, le véhicule électrique individuel ou partagé est en relais des transports en commun sur un territoire relativement étendu et dont la densité est hétérogène.

A Chooz (Ardennes), le CNPE d'EDF a déployé des services d'autopartage covoituré à l'attention de ses collaborateurs. Une flotte de 30 véhicules électriques, 10 stations situées à Chooz et dans 5 communes proches et équipées d'une trentaine de bornes de recharge déployées et gérées par Sodetrel ainsi qu'une vingtaine de routes entre la centrale et les communes où résident les collaborateurs (situées entre 5 et 30 kms) sont disponibles à la réservation via la plateforme. Les collectivités locales complètent aujourd'hui la solution initiée par EDF avec des stations d'autopartage tout public gérées par Clem'.

Enfin, **à la Queue en Brie (Val-de-Marne)**, Cooplmmo a lancé, avec Clem' et Renault Mobiliz, un service innovant d'autopartage mis à disposition des habitants de sa dernière résidence ouverte en PSLA : L'Arc Boisé. Cette résidence de 20 logements est équipée d'un véhicule électrique ZOE et d'une borne de recharge offrant ainsi aux locataires - accédants une solution de mobilité écologique et économique adaptée à des déplacements ponctuels.

A propos de Clem'

Fondée en 2010 par des experts des nouvelles technologies et de l'environnement, Clem' compte une vingtaine de collaborateurs et propose des solutions d'autopartage électrique aux entreprises, acteurs de l'habitat et collectivités auxquelles se sont agrégés le partage de trajets et la réservation de charge.

Clem', labellisée « Entreprise Innovante des Pôles », est lauréate au Cleantech Open France 2011, démonstrateur d'un programme européen « plateforme d'électromobilité » 2012, premier Prix smart city Grand Paris 2013, Grand prix de l'innovation publique 2014, meilleur projet électromobilité des villes de plus de 200 000 habitants 2014, prix de l'innovation sociale 2015 et Grand prix de la Transition énergétique 2016.

Pour en savoir plus, suivez-nous sur [Twitter](#), [Facebook](#) et [LinkedIn](#).

Contacts presse Clem' :

Claire Flin – 06 95 41 95 90 – claireflin@gmail.com

Marion Molina – 06 29 11 52 08 - marionmolinapro@gmail.com